

<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 27 janvier 2005

**RAJUSTEMENT DE CONTRAT
ANTICIPÉ
Groupe TSX Inc. (X).
Fractionnement d'actions**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU FRACTIONNEMENT D' ACTIONS CONCERNÉ. CDCC ET BOURSE DE MONTRÉAL INC. N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC), désirent vous informer que le 25 janvier 2005, le Conseil d'administration du Groupe TSX Inc. (« X ») a annoncé le fractionnement de ses actions ordinaires sur la base de deux pour une. La décision sera soumise à l'approbation des actionnaires attendue lors de la réunion annuelle du Groupe TSX le 26 avril 2005.

Détails du rajustement :

Conformément aux modalités de rajustements énoncées à l'article A-902 des règles de CDCC, toutes les options sur X seront rajustées comme suit :

- **DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR :** Non déterminé.
- **SYMBOLE DE L'OPTION :** X.
- **NOMBRE DE CONTRATS :** Double.
- **PRIX DE LEVÉE :** Un rajustement sera effectué pour toutes les séries existantes.
- **MULTIPLICATEUR :** 100.

Circulaire no : 013-2005

- **LIMITE DE POSITION ET DE LEVÉE :** **A compter de la date d'entrée en vigueur, les limites de position et de levée seront doublées à 27 000 contrats.**
- **CUSIP* :** **873028104.**

*La CDCC fournit les renseignements ci-dessus à titre d'information seulement. Bien que tous les efforts aient été mis en œuvre pour assurer l'exactitude des informations, la CDCC ne peut être tenue responsable des erreurs ou omissions éventuelles.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec votre bureau local de la CDCC.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale